

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 146 13 février 1951

n° 146 13

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO

n° 2 du 01/03/1951

Date de publication

13 février 1951

Date du numéro

1 mars 1951

VISAS

Le Gouverneur des Colonies, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur,
Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'article 104 du décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des Colonies

Vula décision n° 145 du 13 février 1951 nommant M. Martel (Georges), Chef du Service des Finances et de la Comptabilité par
intérim, en remplacement de M. Perianaya-Gassamy, en instance de départ en congé,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— M. Martel (Georges), Chef du Service des Finances et de la Comptabilité, est délégué dans les fonctions d'ordonnateur du Budget local et des Budgets annexes de la Côte Française des Somalis. Art. 2. — Le présent arrêté qui aura effet pour compter du 16 février 1951 sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.